PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2019

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Christian TREMOLIERES, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal SALVAN, Mrs Guy POUDEROUS, Jérôme TAILLEFER, adjoints,
Mmes Brigitte BEZAMAT, Marie JEANJEAN.
Mrs Frédéric BALARD, Henri HOT, Franck VIEILLEDENT, Dominique VILLANO.

Excusé : Nicolas SOULIE

Assistait aussi Mme M. VAISSIERE, secrétaire de mairie.

@@@@@@@@@@@@@@

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018
Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

EVOLUTION DU DOSSIER EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention envoyée au SIEDA fin décembre 2018 pour laquelle il n'y a pas eu de réponse pour le moment, à suivre.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE
Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier du centre de gestion de l'Aveyron relatif au service de la Médecine professionnelle et préventive. Dans le cadre de la mutualisation, ce service propose une prise en charge globale des agents avec un accompagnement de qualité à des prix compétitifs (soit 51€ par agent visite médicale comprise). Le conseil donne un avis favorable.

ENTRETIEN DE LA TOITURE DE L'EGLISE ST MICHEL ET SUBVENTIONS OPERATION DE STRICT ENTRETIEN
Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis de l'entreprise SOLER Thomas d'un montant de 3 932,50€ HT relatif aux travaux d'entretien suite au démoussage en 2016 de la toiture de l'église St Michel au bourg. Ces travaux prévus dans le cadre de strict entretien sur bâtiment classé sont subventionnés à 40% par le Ministère de la Culture. Le conseil donne un avis favorable.

ENTRETIEN DU LOGEMENT DE L'ECOLE D'ESTALANE
Monsieur le Maire informe le conseil municipal des devis de l'entreprise David Gaubert (Montjaux) :
- d'un montant de 6 606 euros TTC relatif à la rénovation du logement de l'école d'Estalane
- d'un montant de 1 132,75 euros TTC relatif à la rénovation de la cage d'escalier du logement de l'école d'Estalane

Les premiers travaux à effectuer seraient d'installer un meilleur système de ventilation de la cage d'escalier. Il faudra aussi changer les six fenêtres pour une meilleure isolation, et réfléchir sur un nouveau moyen de chauffage. Ces travaux permettraient d'attirer une nouvelle famille avec de jeunes enfants.
Le conseil municipal donne un avis favorable à l'exécution de ces travaux.

REQUALIFICATION DU BATIMENT ECOLE EN CANTINE SCOLAIRE (DEMANDE DE SUBVENTIONS)
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'obtenir des subventions pour la réalisation des travaux de requalification du bâtiment école en cantine scolaire et sollicite l'autorisation de déposer une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
Les conseillers municipaux émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux, mais le projet serait à ajuster en fonction des subventions qui seront attribuées. A suivre

RESTITUTION ETUDE DE FAISABILITE BATIMENT ANCIEN PRESBYTERE D'ESTALANE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'étude de faisabilité réalisée par l'Atelier d'architecture Cartayrade dont l'estimation s'élève à 450 000,00 euros T.T.C. pour trois logements et d'un montant de 120 000,00 euros T.T.C. pour l'aménagement des abords et des espaces publics. Les conseillers municipaux demandent que l'architecte vienne présenter son étude. Affaire à suivre.

TRANSFERT AU SIAEP DES EMPRUNTS RELATIF A LA COMPETENCE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du transfert de 50% des emprunts du budget M49 liés à la compétence de l'eau potable au Syndicat des Eaux du Lévézou Ségala, soit un capital restant dû par la commune de 168 915,41 euros. Le même montant restant dû reste à charge de la commune pour le remboursement des emprunts liés à la compétence de l'assainissement des eaux usées. Avis favorable du conseil.

TRANSFERT DE L'ACTIF, DES EQUIPEMENTS ET DES SUBVENTIONS RELATIVES A L'AEP

Monsieur le Maire présente au conseil municipal « l'état de mise à disposition des biens et matériels » liés à la compétence de l'eau potable qui seront mis à disposition du Syndicat des eaux potables du Lévézou Ségala. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention élaborée entre le Syndicat des eaux du Lévézou Ségala et de la commune de Castelnau. Avis favorable du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- que pour la dénomination et la numérotation des rues demandées par La Poste, une demande de subvention DETR sera déposée et il présente un modèle de plaque réalisé par l'atelier Ceramika de St Rome de Tarn au prix de 59 euros l'unité. A suivre.

- que le 14° festival les troubadours chantent l'art Roman en Occitanie se déroulera le samedi 6 juillet 2019 à 21 heures à Castelnau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.